



Note au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Objet : Mise en œuvre de la stratégie d'intégration des ressortissants ukrainiens dans le tissu bruxellois – désignation des présidents des groupes de travail sectoriels et répartition des volumes

Résumé

En réponse à l'arrivée massive de personnes provenant d'Ukraine, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (GRBC) s'est doté d'une stratégie ambitieuse visant l'intégration des bénéficiaires de la protection temporaire (BPT).

La présente note :

- organise l'exécution de cette stratégie en structurant le travail par secteur, en définissant des mandats ainsi que des objectifs quantitatifs de chaque secteur, en nommant les présidents des secteurs et en créant une Task-Force de coordination et budgétaire réunissant les Secteurs et le Gouvernement.
- précise les modalités de soutien aux autorités locales qui ont à gérer l'augmentation soudaine de leur population, les relations avec leurs administrés etc., sachant que les nouveaux arrivants ont des besoins additionnels.
- structure l'articulation avec la Communauté ukrainienne via les référents communautaires.

Rappel de la stratégie

La Région bruxelloise a été conçue et est reconnue comme ville intégrante. Cependant, au vu des flux de population dus à la guerre en Ukraine, la capacité d'intégration bruxelloise est sursollicitée. Bénéficiant des mêmes droits que la population générale, les bénéficiaires de la protection temporaire (BPT) n'ont pas besoin de mesures d'exception (pas de double standard) mais des clés d'accès aux dispositifs bruxellois qu'il faut renforcer. Toutefois, les infrastructures (comme le logement, l'enseignement...) manquent, ce qui impose d'héberger les BPT dans du temporaire. Pour permettre à chaque acteur de se positionner au regard de la sursollicitation, des volumes précis sont définis et la responsabilité de les créer est attribuée à des acteurs déterminés. Enfin, les plus vulnérables auront des besoins particuliers auxquels il faut répondre comme Bruxelles y répond pour l'ensemble des personnes les plus vulnérables.



GOVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

TABLE DES MATIÈRES

A.	LES PARTIES PRENANTES TRANSVERSALES	4
1.	Les Autorités communales et les CPAS	4
2.	Les bénéficiaires de la protection temporaire et leurs contacts à Bruxelles..	5
3.	Les gestionnaires de biens immobiliers	6
4.	Les Communautés, les Régions et l'État fédéral.....	7
5.	Autres.....	8
B.	MONITORING RÉGULIER ET TRANSPARENT	9
C.	ÉTABLISSEMENT DE GROUPES DE TRAVAIL SECTORIELS	10
	GT sectoriel 1 : Logement	11
	GT sectoriel 2 : Infrastructures collectives capables d'héberger	13
	GT sectoriel 3 : Emploi, mobilité, diplômes, accès, langues et citoyenneté	16
	GT sectoriel 4 : Accueil de la petite enfance, éducation, enseignement supérieur..	18
	GT sectoriel 5 : Santé	20
	GT sectoriel 6 : Protection sociale, allocations et protection des groupes vulnérables	22
	GT sectoriel 7 : Communication entre les acteurs, et avec les BPT	24
D.	CRÉATION D'UNE TASK-FORCE RÉGIONALE DE COORDINATION ET BUDGÉTAIRE.....	26
	Les missions de la task-force sont les suivantes :	26
	La composition de la task-force est la suivante :.....	26
E.	IMPACT BUDGÉTAIRE.....	29
1.	Cadre européen.....	29
2.	Constitution d'une provision.....	30
3.	General Escape Clause.....	30
4.	Mécanisme de nouvelle ventilation des crédits en lien avec la provision ...	30
5.	Mécanisme de nouvelles ventilations de crédits pour les dépenses urgentes avant le vote de l'ajustement	31
F.	IMPACT SUR LE PERSONNEL	32
	PROPOSITION DE DÉCISION :	33
	Annexe : Répartition du nombre de places créées par les communes (50% au 30 avril, 70% au 31 mai et 100% au 30 juin) et par la Région (30% au 31 mai et 100% au 30 juin).....	34

A. LES PARTIES PRENANTES TRANSVERSALES

1. Les Autorités communales et les CPAS

Les « single points of contact » (SPOC) communaux sont réunis par Bruxelles Prévention & Sécurité (BPS) et le Coordinateur chaque lundi pour :

- passer en revue les problèmes rencontrés sur les 7 secteurs définis ci-dessous,
- recevoir l'information sur les solutions trouvées sur ces mêmes 7 secteurs,
- échanger leurs expériences,
- et être concertés sur les décisions à prendre.

Les Bourgmestres et les Présidents de CPAS sont réunis par le Ministre-Président chaque fois que nécessaire au sein du Conseil régional de sécurité (CORES) élargi. Le CORES permet de concerter les autorités locales quant aux grandes orientations à prendre et de construire un consensus le plus large possible.

Une subvention de 10 millions € est prévue pour soutenir les efforts des communes dans l'intégration des BPT. Ce subside est alloué sur base de deux tranches : la première en fonction d'un critère identique par Commune, sur la base d'une clé de répartition indicative (cfr. annexe), la seconde sur base du nombre de places d'hébergement créées grâce à l'effort de la commune et de ses résidents. Un arrêté de subsides précisera les modalités avant la fin du mois d'avril. La première tranche sera versée aux communes avant le 15 mai 2022.

Les efforts indicatifs à réaliser par chaque commune sont définis dans le tableau en annexe.

Lorsqu'une commune ou un CPAS identifie un bien dont la mise aux normes de sécurité requiert un investissement auquel la commune ou le CPAS ne veut ou ne peut consentir, il/elle contacte Inès Quoidbach (assistante à la direction Facilités du SPRB, iquoidbach@sprb.brussels) afin de permettre à la Région d'estimer l'investissement nécessaire et sa faisabilité dans les temps. Si l'investissement se justifie, un contrat-cadre est passé avec une entreprise qui mettra le bâtiment aux normes de sécurité (pompiers). S'il s'agit d'un ou plusieurs logements familiaux localisés à la même place, il(s) restera/ont dans le quota communal vu l'investissement régional consenti. S'il s'agit d'un équipement collectif ou d'un centre d'hébergement, le bien rentrera dans le quota régional. Il en va de même en sens inverse : lorsque la Région identifie des logements individuels, elle informe le SPOC communal qui peut décider de les intégrer dans le quota de la commune ou de les laisser au niveau régional.

2. Les bénéficiaires de la protection temporaire et leurs contacts à Bruxelles

Avant la crise, il existait à Bruxelles des organisations ukrainiennes structurées. Cette structuration se renforce avec l'arrivée de nouveaux ressortissants, sous forme d'associations de fait, via les réseaux sociaux (ex : Facebook) et grâce à des faiseurs d'opinion.

Conformément à la stratégie, la Région investit un million € dans la participation des BPT à la solution. Cet investissement se concrétise par :

- Une ou plusieurs subventions (840.000 €) à des associations d'Ukrainiens afin de permettre le recrutement de
 - 7 ETP Référents communautaires (un par GT sectoriel)
 - 3 Référents communautaires (RQ) aux centres d'accueil de la gare de Bruxelles-Midi, au Heysel et au point de contact communautaire (infra)
 - un Référent communautaire par commune (19 ETP)
 - Un Référent communautaire centralisateur (1ETP)
- Des capacités accordées à une ou plusieurs organisations de location et équipement d'un ou plusieurs points de contact communautaires : 160.000 €
- Un Memorandum of Understanding avec le Bureau belge du Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) pour la coordination :
 - ✓ Recrutement des RQ pour le compte des associations et des communes ;
 - ✓ Définition du job description de chaque RQ ;
 - ✓ Support aux institutions accueillants les RQ ;
 - ✓ Organisation hebdomadaire d'un briefing permettant de rassembler les informations pour la participation des BPT dans les Secteurs ;
 - ✓ Alimentation des RQ en information ;
 - ✓ Organisation mensuelle d'enquêtes sur la localisation des BPT dans Bruxelles et de leurs conditions de vie ;
 - ✓ Définition du cahier des charges de ou des point(s) de contact communautaire(s).
 - ✓ ...

3. Les gestionnaires de biens immobiliers

Les communes sont un acteur clef de la mobilisation des citoyens afin qu'ils mettent leurs biens à disposition des Ukrainiens de façon gratuite, moyennant charges ou via un loyer.

La Région doit faciliter le travail des communes et trouver elle-même des solutions d'hébergement pour 10.000 personnes via des infrastructures collectives.

Pour cela, elle s'appuie sur ses grands acteurs publics régionaux de l'immobilier que sont citydev.brussels, la Régie foncière du Service public régional de Bruxelles (SPRB), la Société d'Aménagement Urbain (SAU), et, bien sûr, la Société du Logement de la Région Bruxelles-Capitale (SLRB). Ces opérateurs président et/ou contribuent aux deux groupes de travail (GT) sectoriels immobiliers : Logement et Infrastructures (cfr. infra).

Le GT sectoriel Infrastructures (cfr. infra) devra définir des lignes de communication souples avec, a minima :

- ✓ le secteur immobilier via l'Union professionnelle du secteur immobilier (UPSI),
- ✓ les autres grands propriétaires fonciers bruxellois (SNCB/Infrabel, CPAS de la Ville, etc.), via des contacts bilatéraux ;
- ✓ les acteurs économiques disposant d'implantations à Bruxelles (Engie, Proximus, KBC, Real Estate des Assurances...), via des contacts bilatéraux ;
- ✓ les maisons de repos (et de soins) via Iriscare ;
- ✓ les congrégations religieuses via la Conférence des Évêques de Belgique qui a marqué son accord de principe pour déployer un programme ambitieux ;
- ✓ les institutions européennes ;
- ✓ l'Armée belge ;
- ✓ le secteur hôtelier via la Brussels Hotels Association (BHA) ;
- ✓ tout autre gestionnaire de biens qui pourrait contribuer aux objectifs de la stratégie.

Dans le cadre des procédures existantes et des plafonds de mandats, citydev.brussels, la SAU, la Régie foncière du SPRB et la SLRB sont habilités à négocier des conventions de mise à disposition temporaire, des locations, voire même des acquisitions si celles-ci répondent à des objectifs durables précisés dans les différentes politiques préexistantes. Ils disposent d'une provision de 10 millions € dont la modalités d'utilisation seront définies fin avril.

4. Les Communautés, les Régions et l'État fédéral

Il existe aujourd'hui une task-force Ukraine où la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) dialogue avec la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale. Cette task-force est mixte : politique et administrative. Elle réunit donc les membres des équipes ministérielles et les fonctionnaires qui ont besoin d'échanger sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'intégration des Ukrainiens. Il y aurait lieu d'y inviter la Commission communautaire française (COCOF) et la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC). Le Coordinateur bruxellois n'a pas de mandat de la COCOF ni de la VGC.

Il n'existe pas à ce stade d'espace de dialogue structuré entre la Région bruxelloise et la Vlaamse Gemeenschap sauf en bilatéral au niveau politique. La stratégie du Gouvernement flamand recommande le « Réflexe bruxellois » : *« Du point de vue des compétences communautaires, il est également nécessaire d'intégrer un réflexe bruxellois dans la mise en place des mesures. La règle générale appliquée par le gouvernement flamand est qu'une mesure prise en Flandre dans le cadre de la politique communautaire est également valable dans la zone bilingue de Bruxelles-Capitale. Chaque ministre flamand est attentif à l'application des mesures dans la zone bilingue de Bruxelles-Capitale afin d'éviter des mesures difficiles ou impossibles à appliquer. Une attention particulière est nécessaire pour le contexte spécifique de la zone bilingue de Bruxelles-Capitale, par exemple :*

- ✓ dans l'enseignement lors de la mise en place de classes OKAN supplémentaires
- ✓ en ce qui concerne les problèmes de capacité,
- ✓ dans le renforcement de l'offre de soins (Centres de soins de santé mentale...).
- ✓ dans le domaine de l'intégration citoyenne où les accords nécessaires doivent être conclus avec pragmatisme entre l'Agence d'I&I et la COCOF pour l'orientation des réfugiés en fonction des capacités.

Non seulement dans l'élaboration des mesures politiques, mais aussi dans la communication politique, il convient de prêter attention à la Région bilingue de Bruxelles-Capitale afin que l'offre soit connue. Lors de l'attribution de subventions aux collectivités locales dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique communautaire, la VGC doit être incluse en tant que collectivité suppléante ». Le site web générique www.vlaanderenhelptoukraine.be aborde également la situation à Bruxelles.

Les thématiques suivantes sont communautaires et requièrent rapidement une intervention de la Vlaamse Gemeenschap et de la FWB :

- ✓ Accueil de la petite enfance : inscription dans les crèches, recrutement de personnel ukrainien dans les lieux d'accueil, reconnaissance de gardiennes encadrées ukrainiennes, création de crèches temporaires par la Communauté...
- ✓ Enseignement obligatoire : inscription des Ukrainiens dans les écoles, correspondance de niveau, orientation et comment éviter la relégation et la ségrégation, apprentissage de la langue, embauche d'interprètes, classes du Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants et assimilés (DASPA)/ Onthaalonderwijs voor anderstalige kinderen (OKAN), création d'écoles, scolarisation par les parents ou à distance, diplomation...

- ✓ Enseignement supérieur : inscription, correspondance de niveau, accès aux bourses et aux subsides sociaux, diplomation modulaire, embauche d'interprètes...
- ✓ Équivalence des diplômes pour l'accès à l'emploi dans la fonction publique et pour l'accès aux professions réglementées.

Vu la création – cfr. ci-dessous - d'un GT sectoriel en charge de 95 % de ces questions, Ce GT constituera le lien de dialogue entre la Région et les Communautés sur les compétences communautaires.

Le Comité de concertation (Codeco) et le Comité fédéral de coordination (Cofeco) permettent également ce dialogue, en présence du Fédéral. Le Coordinateur se tient au courant de ce que font les autres Régions et en informe le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chaque fois que nécessaire.

Le niveau fédéral est déterminant, dans la définition de la stratégie nationale mais aussi quant à l'impact direct sur la capitale. La Haut Fonctionnaire / Directrice générale de BPS est le sherpa du Gouvernement bruxellois au Cofeco et au Codeco. La stratégie nationale en trois étapes (hébergement de crise, hébergement d'urgence, logement durable) commence à montrer ses limites puisque les communes ont offert leurs réserves de logement au fédéral pour l'hébergement d'urgence au risque de les perdre lorsque la Région leur demande d'en disposer. Le Fédéral devra se positionner sur le sujet. De même, la création fédérale d'une capacité d'accueil de crise à Bruxelles est déterminante pour la Région puisque de nombreuses personnes risquent d'être à la rue s'ils n'ont pas la possibilité de s'inscrire rapidement et d'être envoyés dans un logement d'urgence.

5. Autres

Au-delà, tous les acteurs sectoriels sont mobilisés via leurs autorités de tutelle, dans leur cadre de leur agrément ou de la relation institutionnelle habituelle.

B. MONITORING RÉGULIER ET TRANSPARENT

Divers indicateurs statistiques permettent un suivi de l'évolution de la situation :

- Évolution des flux de populations vers l'extérieur de l'Ukraine : [Situation Ukraine Refugee Situation \(unhcr.org\)](#)
- Analyse du nombre potentiel de demandeurs de protection internationale en Belgique : CELEVAL
- Évolution du nombre de demandeurs de protection temporaire en Belgique : [Protection temporaire | IBZ](#)
- Aperçu de la présence et de la localisation des Ukrainiens dans les Régions dont Bruxelles : l'Office belge de statistique (Statbel) est actuellement en train de centraliser les informations à partir du Registre national
- Enquête mensuelle du HCR permettant de cerner les contours de la présence des BPT sur Bruxelles et les enjeux vécus par cette communauté.

L'Observatoire de BPS va donc construire un dashboard bruxellois consolidé. Cet outil sera important. En effet, la méthode bruxelloise d'implémentation de la stratégie va être basée, on le verra au point suivant, sur une répartition des responsabilités entre différents acteurs clés des institutions bruxelloises. Chaque acteur va recevoir un mandat et ce mandat est généralement quantifié. Par exemple, trois services régionaux actifs dans le secteur immobilier vont recevoir un mandat d'identification et de mise aux normes d'un nombre précis de places d'accueil.

Les quantités vont toutefois être fonction de l'évolution de la situation migratoire, elle-même fortement impactée par l'évolution de la guerre et des négociations. Nous allons donc tenir un tableau de bord qui s'appuie sur la décision du gouvernement régional de créer 20.000 places d'hébergement, 5.000 emplois, 5.000 places d'école, 1.000 places d'accueil de la petite enfance... Si les paramètres changent, les objectifs quantitatifs déclinés par commune et par mandataire changeront.

C'est donc BPS qui est chargé de publier le monitoring et de préciser les volumes délivrables demandés à chaque haut-fonctionnaire en fonction de l'évolution des paramètres macro. Sur cette base et après avoir consulté le référent communautaire du secteur 7 « Communication de tous auprès de la communauté », BPS ajuste les projections et transmet les éventuelles modifications de mandat aux acteurs responsables.

Si la task-force (cfr. infra) le souhaite, des mécanismes de partage de l'information et de mutualisation des ressources seront mis en place afin de veiller à soutenir la confiance des porteurs de cette stratégie. Un outil en ligne (de type site SharePoint) sera créé afin de partager un tableau de bord actualisé sur l'évolution de l'afflux de personnes fuyant le conflit en Ukraine et arrivant à Bruxelles, l'avancement des travaux des divers groupes de travail sectoriels (cibles atteintes, calendrier des réunions et prochaines échéances) et les dernières décisions du Gouvernement. Cet outil centralisera également la documentation propre à chaque GT (documents de travail, comptes-rendus de réunions, etc.) pour faciliter le partage d'informations entre toutes les parties prenantes.

C. ÉTABLISSEMENT DE GROUPES DE TRAVAIL SECTORIELS

Sur la base des directives à la planification de mesures d'urgences définies par le Comité permanent interorganisations (IASC), forum de coordination humanitaire du système des Nations Unies, la méthode de travail identifie sept macro-secteurs supervisés dans des groupes de travail sectoriels chargés de coordonner l'exécution de la stratégie dans leur domaine :

1. le logement
2. les infrastructures collectives susceptibles d'héberger
3. l'emploi, la mobilité, la reconnaissance des diplômes, l'accès à la profession, l'apprentissage des langues, la citoyenneté...
4. l'éducation, l'accueil de la petite enfance
5. la santé
6. la protection sociale, la protection des plus vulnérables et la sécurité alimentaire
7. la communication de tous avec les BPT

Ces GT sectoriels disposent d'un mandat accompagné d'objectifs de résultats et d'une composition a minima. Le Président de chaque GT, un haut fonctionnaire mandaté à cette fonction et assisté d'un Vice-Président, peut décider en toute autonomie d'accueillir un ou plusieurs acteurs clés du secteur en veillant à garder l'agilité du groupe. Vu les délais, le président du GT n'a pas besoin de réunir tout son groupe pour commencer à travailler. Le GT sectoriel accueille un référent du/des Cabinet(s) du/des Ministre(s) de tutelle, qui participe aux travaux et fait éventuellement remonter des questions vers son ministre. Les décisions sont prises là où c'est agile. La task-force de Coordination et budgétaire (point D) assure les arbitrages. À défaut, le Gouvernement arbitre.

À noter que les missions confiées par le Gouvernement et le Collège réuni aux Directeurs généraux des Services Publics dépassent les compétences strictes exercées par leur organisation.

La méthode de travail n'est donc rien d'autre qu'une gestion de macro-projet transformationnel. Gageons qu'en la définissant et en la testant ici, elle puisse s'améliorer pour servir dans d'autres circonstances.

GT sectoriel 1 : Logement

La **mission** du GT sectoriel Logement est de soutenir les autorités communales et les hébergeurs privés afin de leur permettre de réaliser les 10.000 places d'hébergement dont elles ont la responsabilité. Cette mission se décline comme suit :

- ✓ disposer d'une connaissance fine et actualisée (cartographie) des offres au niveau local ;
- ✓ accroître l'offre locale de possibilités de logement, notamment en construisant avec les autorités locales une approche structurée de l'engagement des particuliers, du secteur privé ou associatif, d'entreprises ou de services publics locaux, éventuellement à l'aide d'appels publics vers les hébergeurs potentiels ;
- ✓ déterminer les critères de validation des lieux d'hébergement proposés, en particulier en termes de période de disponibilité minimale et de conformité aux exigences minimales de sécurité, de salubrité et d'équipement définies par le Code bruxellois du Logement, et proposer des mesures d'exception si nécessaire au Code bruxellois du Logement ;
- ✓ de façon plus générale, proposer des mesures d'assouplissement du cadre et des mesures temporaires afin de stimuler la création de logements et d'hébergements temporaires par les particuliers et par les autorités locales, y compris à la demande du GT sectoriel Infrastructures ;
- ✓ créer des outils de facilitation comme des conventions d'occupation temporaire privées ou des modèles de baux de courte durée convenant à la mise à disposition de places dans un logement et non de logements, et les diffuser sur les sites web d'information publics (Bruxelles Logement, helpukraine.brussels, etc.) ;
- ✓ définir une ou plusieurs méthodes d'attribution des lieux d'hébergement en cherchant à assurer la plus grande adéquation entre les demandes des hébergeurs et des hébergés ;
- ✓ étudier les possibilités pour que les BPT puissent se domicilier sur l'adresse de l'hébergement, et les conséquences, y inclus en coordination avec le GT 2 le lien avec les réglementations urbanistiques (p.ex. affectation équipement vs. logement)
- ✓ définir les tâches que l'outil numérique de gestion des places communales doit pouvoir assurer ;
- ✓ accompagner le Centre informatique pour la Région bruxelloise (CIRB) dans la réalisation de cet outil numérique, en collaboration avec les responsables de traitement et leurs représentants pour veiller au respect du règlement général sur la protection des données (RGPD) ;
- ✓ identifier 250 places dans les Sociétés immobilières de service public (SISP) et les Agences immobilières sociales (AIS) via les locataires et via le frictionnel ;
- ✓ solliciter l'avis d'associations disposant d'une expérience en matière d'accompagnement de personnes réfugiées accueillies chez des hébergeurs privés, dans la définition des questions du formulaire intégré à l'outil IT du CIRB, en veillant toutefois à ce que l'outil IT ne prenne pas des responsabilités qu'il n'appartient pas aux pouvoirs publics de prendre ;
- ✓ développer des FAQ et des webinaires afin de permettre aux hébergeurs et aux autorités locales de poser leurs questions et de trouver des réponses ;

- ✓ préparer les réunions de la task-force régionale de coordination et budgétaire, établir des rapports d'avancement réguliers et assurer la mise en œuvre des décisions de la task-force.

La **composition** du GT sectoriel Logement est la suivante :

- Présidence : Dorien Robben, Directrice générale adjointe de la SLRB
- Vice-Présidence : Rochdi Khabazi, Directeur général de Bruxelles Pouvoirs Locaux
- Membres :
 - Un représentant de la Secrétaire d'État au Logement
 - Sandrine Jacobs, Première attachée à Bruxelles Logement
 - Un représentant des communes désigné par l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (Brulocalis)
 - Un représentant des CPAS désigné par la Fédération des CPAS
 - Un représentant des BPT désigné par le HCR.
 - Un représentant du CIRB comme observateur

Les premiers **livrables** du secteur Logement, attendus pour le 20 avril, sont :

- Les tâches de l'outil numérique de gestion sont définies et intégrées par le CIRB ;
- Les mesures d'assouplissement du cadre et les mesures temporaires sont définies et proposées pour décision au gouvernement ;
- Des exemples de cadre contractuel entre l'hébergeur et l'hébergé sont proposés sur le site web développé par le CIRB.

Pour le 30 avril, les livrables attendus sont :

- Un monitoring des places existe ;
- Un dialogue est structuré avec les autorités locales pour identifier les bonnes pratiques et les problèmes rencontrés ;
- Un outil numérique de gestion est parfaitement fonctionnel ;
- Un cadre réglementaire est défini et opérationnel.

La mission du GT sectoriel Infrastructures collectives est de créer les 10.000 places d'hébergement sous la responsabilité de la Région, (avec un objectif de 5.000 places au 31 mai). À titre indicatif, le plan consiste à créer :

- 7.000 places en reconversion temporaire de bureaux vides
- 2.000 places en accord avec tous les acteurs du secteur hôtelier, associations privées et semi-publiques et autres acteurs publics disposant de patrimoine qui pourrait être mis à disposition (hôtels, auberges, armée belge, police, maisons de repos ou d'accueil, couvents, internats...)
- 1.000 places en logement modulaire.

Cette **mission** peut se décliner de la manière suivante :

- ✓ répartir la responsabilité opérationnelle de ces créations entre citydev.brussels, la SAU, la SLRB et la Régie foncière du SPRB, en tenant compte de leurs moyens respectifs, afin de clarifier les responsabilités finales. Vu les délais d'exécution, le choix est fait de confier des packages de places à créer aux 4 agences. Il ne sera pas possible de définir un processus en étape dans lequel chaque agence intervient sur une étape en fonction de ses forces et moyens ;
- ✓ publier un avis de prospection immobilière auprès des promoteurs immobiliers afin d'identifier les biens de minimum 30 places (moyennant la mise en conformité aux normes SIAMU), demandant d'indiquer le prix par personne (+/- 18,5 m² par personne) et le délai de mise à disponibilité du bien ; et/ou proposer un marché cadre avec le secteur immobilier pour de la transformation de bureaux inoccupés en logements temporaires ;
- ✓ de façon plus générale, définir les lignes de communication avec les acteurs cités au point 1.3. p. 6 ;
- ✓ faciliter la rédaction d'une Ordonnance motivée par l'urgence et dispensant de façon limitée dans le temps (3 ans) les acteurs publics de permis d'urbanisme, pour faire des hébergements collectifs conformément à la charte humanitaire Sphère, même en dérogation aux plans et règlements en vigueur (et le cas échéant de permis d'environnement), tout en garantissant les autorités locales que rien ne sera réalisé sans leur participation ;
- ✓ définir un ou plusieurs cadres adaptés de mise aux normes pompiers de ces hébergements collectifs ;
- ✓ étudier les possibilités de déroger aux règles du Code bruxellois de l'aménagement du territoire en matière d'octroi de permis d'urbanisme pour favoriser la création de lieux d'hébergements collectifs dans l'urgence ;
- ✓ Définir les tâches et processus à mettre en place dans l'outil de gestion de crise développé par le CIRB
- ✓ s'assurer que l'outil numérique de gestion développé par le CIRB est bien au service des différents acteurs liés à la création et à la gestion d'infrastructures collectives, et qu'il permettra de gérer l'attribution des lieux, la gestion des loyers, etc. ;
- ✓ définir les modalités d'occupation de ces hébergements collectifs, notamment via des groupes de BPT responsabilisés, avec l'aide d'organisations qui accompagnent (comme la Croix-Rouge ou autres) ;

- ✓ créer un dispositif d'accompagnement logistique et juridique de ces hébergements et le superviser ;
- ✓ superviser la gestion des places dans ces hébergements collectifs, éventuellement en coordination avec le NCCN et Fedasil ;
- ✓ cartographier la localisation des hébergements collectifs pour veiller à une répartition équilibrée sur le territoire bruxellois ;
- ✓ veiller à ce que la Haut fonctionnaire dispose d'un plan B si ce plan de création de places venait à échouer ;
- ✓ définir un schéma d'investissement pour la création des hébergements collectifs :
 - solliciter des financements proposés par l'Union européenne
 - lancer des marchés publics (notamment, services d'une société de conciergerie pour la maintenance des bâtiments)
 - conclure des conventions de mise à disposition temporaire de personnel pour le détachement d'architectes communaux ou de Bruxelles Environnement auprès du SPRB
 - proposer une exonération des taxes régionales (y compris le précompte immobilier) aux entreprises ou aux particuliers mettant à disposition un bien immobilier
 - donner délégation à la Régie foncière du SPRB pour l'acquisition et la location de biens immobiliers
 - étudier la possibilité d'établir un loyer 50 €/m²/an pour les biens en attente de permis d'urbanisme (comprenant une participation des BPT au bail locatif)
- ✓ préparer les réunions de la task-force régionale de coordination et budgétaire, établir des rapports d'avancement réguliers et assurer la mise en œuvre des décisions de la task-force.

La **composition** du secteur Infrastructures collectives est la suivante :

- Présidence : Benjamin Cadranel, Administrateur général de citydev.brussels
- Vice-Présidence : Sarah Lagrillière, Directrice générale adjointe d'urban.brussels
- Membres :
 - Justine Harzée, représentant le Ministre-Président en tant que Cheffe de Cabinet adjointe
 - Déborah Gustin, représentant la Secrétaire d'État au Logement en tant que Cheffe de Cabinet adjointe
 - Julie De Bruyne, représentant le Secrétaire d'État chargé de l'Urbanisme et au Patrimoine et de la Lutte contre l'incendie et l'aide médicale urgente
 - Jean Moulart, représentant le Ministre en charge de l'aide aux sans-abri
 - Alain Hutchinson ou son adjointe Karin Impens, Commissaire pour le GRBC à l'Europe et aux organisations internationales
 - Gilles Delforge, Directeur de la SAU
 - Francisco Guillan-Suarez, Premier attaché à la Direction Facilities du SPRB
 - Pierre Gruloos, SLRB
 - Axel Simonart, Colonel au Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région Bruxelles-Capitale (SIAMU)
 - Kätti Rob, task-force Équipement de perspective.brussels

- Un opérationnel de Fedasil spécialisé dans la gestion d'immeubles et d'occupations
- Un représentant des BPT désigné par le HCR
- Un représentant du CIRB comme observateur

Les premiers **livrables** du secteur Infrastructures collectives, attendus pour le 30 avril, sont :

- la création de l'outil numérique de gestion avec le CIRB ;
- la définition d'une méthode de travail (rôles respectifs, répartition et programmation des livrables, mécanismes de collaboration) entre tous les acteurs publics et privés concernés dans la création d'hébergements collectifs ;
- l'élaboration d'un schéma d'investissement financier à cet effet ;
- le lancement d'un avis de prospection immobilière ;
- et l'élaboration d'un plan d'action accompagné d'un inventaire des infrastructures collectives pouvant être mobilisées pour atteindre l'objectif de 10.000 places d'hébergement.

La mission du GT sectoriel Emploi est de favoriser la mise à l'emploi de 5.000 BPT d'ici un an sans générer de tension et de discrimination sur le marché du travail, sachant par ailleurs que les BPT en âge de travailler sont pour 80 % des femmes et généralement des femmes seules avec enfant(s).

Cette **mission**, qui s'inscrit dans la stratégie visant l'intégration des primo-arrivants sur le marché de l'emploi bruxellois, peut se décliner de la manière suivante :

- ✓ proposer un plan d'action opérationnel pour atteindre cet objectif, avec une déclinaison par catégories de BPT, mettant l'accent sur les plus employables et sur les projets professionnels des BPT ;
- ✓ disposer d'une connaissance fine des compétences et potentialités économiques des BPT vivant dans la Région de Bruxelles-Capitale, via des données qualitatives et quantitatives, notamment des BPT qui peuvent directement entreprendre une trajectoire vers l'emploi sans problème de reconnaissance de diplôme, d'acquisition des langues... ;
- ✓ favoriser l'acquisition rapide d'une langue nationale par 5.000 BPT, fut-ce pour les besoins de base (A1 et A2), en orientant vers des formations en langues (mobilisation de la plateforme Brulingua et octroi de chèques langues) ;
- ✓ fluidifier l'accès au statut d'indépendant en soutenant les BPT dans la préparation de leur dossier en vue d'obtenir une carte professionnelle ;
- ✓ étudier les possibilités d'assouplir les règles en termes d'équivalence des diplômes en concertation avec les Communautés ;
- ✓ mobiliser les entreprises/secteurs pour valoriser les qualifications et expériences des BPT dans l'accès à des emplois à pourvoir ;
- ✓ identifier les leviers mobilisables pour lever certains freins à l'emploi des BPT tels la garde d'enfants, l'accès aux outils numériques ...;
- ✓ en lien avec le GT sectoriel 7 Communications avec les BPT et les Bruxellois, développer une campagne de communication vers les BPT et les employeurs ;
- ✓ favoriser la création d'un point d'appui centralisé, en complément des antennes, pour l'information, l'inscription et l'orientation pour l'accompagnement des BPT vers l'emploi. Ce point centralisé permettra dans un premier temps d'organiser l'interprétariat, le flux et d'identifier les profils et besoins de BPT afin d'adapter l'offre de services, si nécessaire;
- ✓ organiser des formations dans les compétences nécessaires à la mise à l'emploi ;
- ✓ formuler des propositions de politiques d'intégration notamment via le Bureau d'accueil pour primo-arrivants (Bureau d'accueil pour les primo-arrivants, BAPA et Bureau d'accueil bruxellois d'intégration civique, Bon) ;
- ✓ formuler des propositions facilitant la mobilité des BPT afin de leurs permettre de se rendre au travail ou en formation ;
- ✓ étudier les possibilités de mobiliser l'emploi d'insertion et les outils du CPAS comme passerelle vers l'emploi durable ; et plus généralement voir comment les CPAS peuvent orienter vers l'emploi en dehors des emplois d'insertion ;
- ✓ collaborer avec les services institutionnels et associatifs (comme l'asbl CIRÉ) qui développent des dispositifs d'insertion (*ou d'accès*) vers l'emploi destinés aux BPT ;

- ✓ préparer les réunions de la task-force régionale de coordination et budgétaire, établir des rapports d'avancement réguliers et assurer la mise en œuvre des décisions de la task-force.

La **composition** du secteur Emploi est la suivante :

- Présidence : Cristina Amboldi, Directrice générale d'Actiris, ou Caroline Mancel, Directrice générale adjointe selon la décision d'Actiris.
- Vice-Présidence : Peter Michiels, Directeur général de Bruxelles Économie et Emploi
- Membres :
 - Christophe T'sas ou Caroline Daux, représentant le Ministre de l'Emploi en tant que Chef(fe) de Cabinet (adjointe) ;
 - Un représentant du Ministre Alain Maron, membre du Collège réuni, pour sa compétence en matière d'Intégration
 - Olivia P'Tito, Directrice générale de Bruxelles Formation
 - Moyennant son accord, Geert Pauwels, Directeur du vdab.brussels
 - Isabelle Grippa, Directrice générale de hub.brussels
 - Christophe Vanoerbeek, Directeur général de Bruxelles Mobilité
 - Benoît Bayenet, Président du Conseil Central de l'Économie
 - Olivier Willocx, Administrateur délégué de la Chambre de commerce de Bruxelles (Beci)
 - Estelle Ceulemans, Secrétaire générale de la FGTB Bruxelles ;
 - Georgy Manalis, Responsable de la Fédération des CPAS bruxellois
 - Un représentant des BPT désigné par le HCR

Les premiers **livrables** du secteur Emploi, attendus pour le 15 mai, sont :

- Avoir déterminé les chemins qui permettent le recrutement rapide de personnes BPT sans délai ;
- Alimenter le plan décidé par Actiris ;
- développer un programme de formation en langues actif au plus vite et pendant les vacances ;
- développer un programme de jobs étudiants pour les jeunes BPT de 18 à 25 ans ;
- élaborer une stratégie de coordination des acteurs pouvant accompagner les BPT vers l'emploi.

*GT sectoriel 4 : Accueil de la petite enfance, éducation,
enseignement supérieur*

La mission du GT sectoriel Éducation est de réussir la scolarisation de 3.000 enfants de moins de 12 ans, de 2.500 jeunes de 12 à 18 ans, de 1.000 étudiants dans le supérieur, et l'accueil de 1.000 enfants de moins de 2,5 ans.

Cette **mission** peut se décliner de la façon suivante :

- ✓ favoriser l'opérationnalisation sur Bruxelles des stratégies des Communautés quant à la scolarisation obligatoire, l'enseignement supérieur et l'accueil des moins de 2,5 ans parmi les BPT ;
- ✓ faciliter l'enseignement à distance ;
- ✓ développer des infrastructures adéquates, notamment l'installation de lieux d'apprentissage (écoles ?) et de milieux d'accueil de la petite enfance dans les grands hébergements... afin de favoriser l'apprentissage continu ;
- ✓ étudier les possibilité de collaborer avec les écoles ukrainiennes présentes ou actives à Bruxelles (ex : l'Ukrainian Sunday School)
- ✓ éventuellement diffuser les ressources pédagogiques proposées par le Commissaire aux droits de l'homme du Parlement ukrainien ou de l'Ambassade ;
- ✓ proposer des éléments à négocier avec les Communautés ;
- ✓ préparer les réunions de la task-force régionale de coordination et budgétaire, établir des rapports d'avancement réguliers et assurer la mise en œuvre des décisions de la task-force.

La **composition** du secteur Éducation est la suivante :

- Présidence : Julie Lumen, Facilitatrice École pour perspective.brussels
- Vice-Présidence : Corentin Hage, Attaché stratégique à la Direction générale de la Coordination et de l'Appui de la Fédération Wallonie-Bruxelles et Steven Vervoort, Directeur général de l'administration de la VGC pour l'enseignement et la formation.
- Membres :
 - o Ann Steenwinkel, Coordination pour Bruxelles de la taskforce Oekraïne Vlaanderen
 - o Laurence Rayane, représentant le ministre-Président de la RBC en tant que Directrice de Cabinet adjointe
 - o Christel Verhasselt, représentant le Ministre membre du collège de la VGC en tant que Directrice de Cabinet adjointe
 - o Sébastien Dewailly, représentant du Ministre-Président de la FWB en tant que Directeur de cabinet (ou son représentant)
 - o Un représentant des BPT désigné par le HCR

Les premiers **livrables** du secteur Éducation, attendus pour le 30 avril, sont :

- élaborer un plan d'action visant à opérationnaliser la scolarisation de 3.000 enfants dans le niveau fondamental, 2.500 adolescents dans le niveau secondaire et 1.000 jeunes adultes dans le niveau supérieur ;
- mettre en place une méthode de travail pour coordonner la création et la répartition de places dans les écoles entre les divers réseaux d'enseignement ;

- développer des outils de communication sur l'accès et l'inscription dans les écoles bruxelloises
- éventuellement promouvoir la poursuite d'un enseignement parallèle dans les écoles de la communauté ukrainienne présentes dans la Région.

GT sectoriel 5 : Santé

La mission du GT sectoriel Santé consiste à structurer et coordonner l'accès de 20.000 BPT aux soins préventifs et curatifs et à rattraper les groupes à risque¹.

Cette **mission** se décline de la manière suivante :

- ✓ **Communication** : mettre à disposition des BPT de l'information régulièrement actualisée relative aux différents services médicaux mis à leur disposition en RBC (santé primaire, secondaire, soins de santé mentale..), par exemple via la publication d'un guide d'accessibilité aux soins de santé et aux médicaments en fonction de la situation du BPT ; des FAQ seront également régulièrement mises à jour
- ✓ **Dépistage et vaccination** : établir un plan d'action en matière de dépistage et de vaccination (en particulier, contre la tuberculose, la rougeole et la Covid) ;
- ✓ **Prévention et sensibilisation** :
 - assurer une veille épidémiologique (notamment, sur la rougeole et la Covid) ;
 - développer des actions de prévention Social Santé dans les quartiers à forte densité de BPT en collaboration avec le HCR et les organisations de la société civile (OSC) ukrainiennes
- ✓ **Soins de santé**
 - renforcer la disponibilité de médecins généralistes de première ligne ;
 - veiller à ce que le suivi des patients atteints de maladies chroniques soient correctement assuré par le fédéral (1ère ligne & hôpitaux)
 - établir une collaboration avec les associations agissant dans le secteur de la santé (la Croix-Rouge de Belgique, Médecins sans frontières, Médecins du monde, la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés, AMO SOS Jeunes et Infirmiers de rue) ;
- ✓ **Santé mentale** : définir et opérationnaliser une approche permettant de répondre aux enjeux de santé mentale qui traversent la population des BPT
- ✓ **Orientation et Intégration** : Établir un lien avec les acteurs du terrain et prévoir un trajet d'intégration 1er niveau adapté au besoin spécifique des réfugiés ukrainiens
- ✓ **Coordination**
 - préparer les réunions de la task-force régionale de coordination et budgétaire, établir des rapports d'avancement réguliers et assurer la mise en œuvre des décisions de la task-force
 - réunir les acteurs santé impliqués dans la prestation de services de santé en vue de faciliter le partage d'information et d'identifier des gaps/doublons potentiels (représentants des 1ère/2nde lignes de soins, maisons médicales, pharmacies, mutuelles, Bas seuil, ONG...), y compris les organisations médicales issus de la société civile ukrainienne actifs en RBC

¹ Il est à noter que les actions Social Santé développées au bénéfice des réfugiés ukrainiens seront de la même manière accessible à tout autre réfugié du territoire RBC.

- travailler en collaboration directe avec les services de la FWB, la COCOF, la VG et la VGC
- créer une articulation entre la prise en charge fédérale (AMU, Mutuelle, Fedasil..) et services de santé en RBC

La **composition** du secteur Santé est la suivante :

- Présidence : Nathalie Noël, Fonctionnaire dirigeante des Services du Collège réuni de la Commission communautaire commune (COCOM)
- Vice-Présidence : Inge Neven, Manager de Crise à la COCOM Santé
- Membres :
- Membres :
 - o Tania Dekens, Administratrice générale d'Iriscare
 - o Bernadette Lambrechts, Administratrice générale - COCOF
 - o Dirk Broekaert, Algemeen directeur Welzijn, Gezondheid en Gezin VGC
 - o Sophie Lavaux, Directrice générale, BPS
 - o Tina Martens, représentant le Ministre-Président en tant que Cheffe de Cabinet Adjoint social santé
 - o Jean Moulart représentant du Ministre de la Démocratie participative et membre du collège de la COCOM en charge de la Santé
 - o Un représentant des BPT désigné par le HCR

Les premiers **livrables** du secteur Santé, attendus dans la seconde quinzaine d'avril, sont :

- Organisation du secteur Santé avec un SPOC pour chaque domaine, prévention et sensibilisation, dépistage et vaccination, soins de santé primaires et secondaires, santé mentale...) et coordination hebdomadaire entre le coordinateur opérationnel Santé, les SPOC's et le cabinet
- Plan d'action par domaine
- Préparation et mise en place d'un centre pilote de prévention

GT sectoriel 6 : Protection sociale, allocations et protection des groupes vulnérables

La mission du GT sectoriel Protection est d'assurer la protection sociale de 20.000 Ukrainiens et la protection des groupes vulnérables comme les personnes âgées, les personnes vivant avec un handicap, les mineurs étrangers non accompagnés (MENA), les victimes de la traite, les communautés LGBTQIA+, les personnes victimes de violences liées au genre...

Cette mission peut se décliner de la façon suivante :

- ✓ Garantir la protection des BPT en assurant leur accès effectif aux mécanismes de protection sociale :
 - Aide sociale équivalente au revenu d'intégration (RI)
 - Allocation pour handicap
 - Allocations familiales
 - Protection et Aide à la jeunesse, tutelle sur MENA
 - Administrateurs de biens
 - Aide juridique gratuite
 - Aide alimentaire
 - ...
- ✓ Soutenir les autorités locales et les CPAS dans l'accompagnement psychosocial des BPT, par exemple via une cellule de prévention et de médiation entre les hébergeurs et les hébergés, capable de prendre des décisions de sortie d'un hébergement par mesure de protection de l'hébergeur et/ou de l'hébergé.
- ✓ Développer des outils de prévention et d'information sur :
 - des éventuels traumatismes liés à des actes LGBTQIphobes avant ou pendant la migration ou dans les lieux de séjours/d'accueil et communiquer sur les droits et structures d'accueil et d'aide à ce propos ;
 - des éventuels traumatismes liés à des actes racistes, par exemple, en informant sur le recours possible à Unia
 - des questions liées aux violences conjugales et information sur les possibles soutiens
 - des questions liées à la possible « traite »
 - les possibilités de soutien pour les personnes en situation de handicap
 - les soutiens possibles pour les familles monoparentales
 - l'accès à l'alimentation durable (épiceries sociales, cantines collectives, etc.) en collaboration avec le secteur associatif ;
- ✓ Contribuer à la définition du rôle des RAQ / Community Health Workers dans l'approche de prévention du GT5
- ✓ préparer les réunions de la task-force régionale de coordination et budgétaire, établir des rapports d'avancement réguliers et assurer la mise en œuvre des décisions de la task-force.
- ✓ ...

La **composition** du secteur Protection est la suivante :

- Présidence : Tania Dekens, Administratrice générale d'Irisicare
- Vice-Présidence : Georgy Manalis, Directeur de la Fédération des CPAS
- Membres :

- Jean Moulart, Représentant le Ministre de l'Action sociale en tant que Coordinateur de la Cellule d'Urgence
- Adèle Gorgemans, Représentant le Ministre en charge des prestations familiales ;
- Nathalie Noël, Fonctionnaire dirigeante des Services du Collège Réuni de la COCOM
- Bernadette Lambrechts, Administratrice générale - COCOF
- Dirk Broekaert, Algemeen directeur Welzijn, Gezondheid en Gezin VGC
- Sarah D'Hondt, Directrice de la gestion pédagogique, administrative et pécuniaire des MENA, AGAJ ;
- François Perl, Président du Collège Intermutualiste Bruxellois
- François Bertrand, Directeur de Bruss'Help ;
- Michaël Segers, Directeur d'equal.brussels ;
- Sotieta Ngo, représentant le CIRé ;
- Julie Kesteloot, Secrétaire Générale Adjointe - Fédération des Services Sociaux (FdSS)
- Alphonse Munyaneza en tant que Senior Protection Officer du HCR
- Un représentant des BPT désigné par le HCR

Les **missions** du GT sectoriel Communication sont les suivantes :

- ✓ structurer, opérationnaliser et évaluer l'information vers la communauté ukrainienne ;
- ✓ créer et mettre à jour un site web d'information à destination de la communauté ;
- ✓ développer des médias d'information en ukrainien ;
- ✓ étudier la possibilité de mettre en place des guichets et/ou centres d'appels téléphoniques d'information avec des correspondants parlant ukrainien ;
- ✓ engager 30 référents communautaires chargés de faire le lien entre le secteur/la commune et la communauté, en bonne intelligence avec les Field Agents et les RAQ ;
- ✓ collaborer avec la hotline de Caritas en Belgique ;
- définir un modèle d'interprétariat valable pour tous les secteurs en prenant en compte le modèle de l'interprétariat social qui permet une bonne compréhension des leviers vers l'emploi et garantit la qualité et la confidentialité ;
- ✓
- ✓ préparer les réunions de la task-force régionale de coordination et budgétaire, établir des rapports d'avancement réguliers et assurer la mise en œuvre des décisions de la task-force.

La **composition** du secteur Communication est la suivante :

- Présidence : Sophie Lavaux, Directrice générale de Bruxelles Prévention Sécurité²
- Vice-Présidence : Julie Fiszman, Secrétaire générale du SPRB
- Membres :
 - Zeynep Baci, représentant le ministre-Président
 - Suzy Bleys, représentant le Membre du Collège de la Commission communautaire flamande (VGC) chargé de la Culture, la Jeunesse, le Sport et les Centres communautaire
 - Valérie Andoulsi, Chargée de communication à BPS
 - Irina Kiyko, Première attachée à Bruxelles Finances et Budget
 - Sandrine Jacobs, Première attachée à Bruxelles Logement
 - Un représentant d'Actiris
 - Un représentant du service 1819 de hub.brussels
 - Simon de Brouwer, Directeur du Setis
 - Stanislas Van Wassenhove représentant l'asbl Trans-mission, qui assure le lien entre les communautés et les autorités en première nécessité.
 - Alphonse Munyaneza, conseiller au HCR
 - Un représentant des BPT désigné par le HCR

² La gestion de l'accueil des ressortissants ukrainiens requiert une parfaite information des différentes parties prenantes. A ce titre BPS est l'interface la plus pertinente entre la Région et les parties prenantes, et ce, dans le respect et la compréhension réciproque.

Les premiers **livrables** du secteur Communication, attendus pour le 15 avril, sont :

- poursuivre le développement et la mise à jour du site web d'information <https://www.helpukraine.brussels/fr> ;
- élaborer un plan de communication visant à faire connaître les dispositifs mis en place par la Région pour l'accueil et l'intégration des BPT (identification des canaux de communication, programmation du calendrier, définition des rôles respectifs et d'une méthode de travail, ressources disponibles pour la diffusion et la traduction des informations en russe et en ukrainien, promotion du label « Brussels Helps Ukraine », etc.) ;
- établir un réseau de 30 référents communautaires ;
- mettre en place des mécanismes de collaboration avec la communauté ukrainienne pour favoriser la diffusion des informations auprès des BPT et prendre connaissance de leurs demandes et besoins.

D. CRÉATION D'UNE TASK-FORCE RÉGIONALE DE COORDINATION ET BUDGÉTAIRE

Le GRBC met en place une task-force composée des principaux responsables (ou de leurs représentants) des domaines politiques bruxellois concernés.

Cette task-force coordonne le défi de l'intégration des BPT. Elle est présidée par le Ministre-Président (ou son représentant) avec le soutien du Coordinateur du programme régional « Brussels Helps Ukraine » (Pierre Verbeeren).

Les missions de la task-force sont les suivantes :

- ✓ Garantir l'exécution de la stratégie d'intégration des BPT dans les délais fixés ;
- ✓ Superviser et orienter les travaux des différents secteurs ;
- ✓ Proposer au Gouvernement et/ou aux Ministres et Secrétaires d'État compétents des mesures permettant d'atteindre les objectifs (ex : flexibilisation du cadre réglementaire, mesures temporaires, allocation de moyens...) ;
- ✓ Mener les discussions opérationnelles avec le Gouvernement fédéral et ses services de gestion de crise afin d'assurer un bon dispatching des nouveaux arrivants sur le territoire dès leur arrivée en fonction des capacités locales et régionales ;
- ✓ Construire un mécanisme de monitoring permettant à tous les acteurs de disposer d'une vue d'ensemble des mesures prises et de leur impact, ainsi que des flux de personnes et des lieux d'installation.
- ✓ Collecter et diffuser les informations pertinentes pour les BPT, les autorités locales, les CPAS, les acteurs de l'hébergement et des secteurs concernés, et les autorités fédérales et fédérées.

La composition de la task-force est la suivante :

1. Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, également dans ses fonctions relatives à la COCOM et à la COCOF, Rudi Vervoort ;
2. La Ministre de la Mobilité, également pour ses fonctions relatives à la VGC et à la COCOM, Elke Van den Brandt ;
3. Le Ministre de la Démocratie participative, également pour ses fonctions relatives à la COCOM et à la COCOF, Alain Maron ;
4. Le Ministre du Budget, également pour ses fonctions relatives à la VGC et à la COCOM, Sven Gatz ;
5. Le Ministre de l'Emploi, et de la Transition numérique également pour ses fonctions relatives à la COCOM et à la COCOF, Bernard Clerfayt ;
6. La Secrétaire d'État au Logement, également pour ses fonctions relatives à la COCOF, Nawal Ben Hamou ;
7. La Secrétaire d'État à la Transition économique, également pour ses fonctions relatives à la COCOF, Barbara Trachte ;
8. Le Secrétaire d'État à l'Urbanisme et au Patrimoine, également pour ses fonctions relatives à la VGC, Pascal Smet ;

9. La Directrice générale de BPS, Sophie Lavaux ;
10. Le Coordinateur du programme régional « Brussels Helps Ukraine », Pierre Verbeeren ;
11. Dorien Robben, Directrice générale adjointe de la SLRB pour le secteur Logement ;
12. Benjamin Cadranel, Administrateur général de citydev.brussels pour le secteur Infrastructures collectives ;
13. Cristina Amboldi ou Caroline Mancel, Directrice générale (adjointe) d'Actiris pour le secteur Emploi ;
14. Julie Lumen, Facilitatrice Ecoles de perspective.brussels pour le secteur Éducation ;
15. Nathalie Noël, Fonctionnaire dirigeante des SCR COCOM pour le secteur Santé ;
16. Tania Dekens, Administratrice déléguée d'Iriscare pour le secteur Protection ;
17. Alphonse Munyaneza, conseiller au HCR.

La composition de la task-force peut changer en fonction du niveau de délégation souhaité, de l'évolution des circonstances et des priorités, à l'initiative du Coordinateur du programme régional et avec l'approbation du GRBC.

Cette task-force régionale est assistée par quatre fonctionnaires disposant de responsabilités spécifiques et de l'autonomie suffisante pour capter des ressources dans les différents services publics bruxellois :

- **Pour les relations interfédérales** : *Sophie Lavaux, Directrice générale de BPS*. Elle est chargée de la liaison entre autorités (Région, NCCN, OE, Fedasil) et du respect de l'accord sur la répartition entre les Régions (Bruxelles s'engage à accueillir 10 % des BPT). Elle veille particulièrement à :
 - l'information du Fédéral sur les positions politiques prises par la Région ;
 - connaître le fonctionnement du housing tool fédéral et proposer des mesures d'amélioration du housing tool et du dispatching ;
 - prendre des dispositions pratiques avec Fedasil en termes de répartition des BPT vers les dispositifs communaux d'hébergement d'urgence en fonction de la réalité et des capacités locales ; et proposer des actions correctrices si nécessaire ;
 - tenir un monitoring reprenant les chiffres les plus récents d'afflux, de dispatching, de lieux d'hébergement d'urgence, de dépistage, de catégories sociales, de composition de famille, d'âge et de genre... sur la base de sources authentiques, et en informer la task-force, afin de permettre la meilleure adéquation possible avec l'offre d'accueil communale sur la Région bruxelloise ;
 - formuler des propositions aux différents secteurs au regard des publics accueillis à Bruxelles ;
 - étudier les possibilités juridiques de construire un plan de répartition.
- **Pour la cartographie des solutions** existantes ou à l'étude : *Elsa Coslado, Chargée de missions chez perspective.brussels*. Elle est chargée de publier tous les 15 jours une mise à jour d'une carte de Bruxelles présentant toutes les solutions d'hébergement par type et par taille, notamment.
- **Pour la gestion de l'outil numérique de gestion** : *Gabriel Willems ou Guillaume Clément, Manager du CIRB*. Il est chargé d'organiser le développement de l'outil IT au regard des besoins définis dans les secteurs à commencer par les Secteurs 1 et 2.

- **Pour le suivi budgétaire :** *Mark Dehoux, Directeur général de Bruxelles Finances et Budget.* Avec son administration, il est chargé d'élaborer un budget prévisionnel et d'effectuer le suivi budgétaire.

E. IMPACT BUDGÉTAIRE

1. Cadre européen

Le 2 mars 2022, la Commission européenne a publié une communication³ dans laquelle elle fournit des indications générales aux États membres pour la conduite de la politique budgétaire. Dans sa communication, la Commission esquisse le contexte macroéconomique. La clause dérogatoire générale (*general escape clause*, GEC) continuera à s'appliquer en 2022 mais sur la base des prévisions économiques de l'hiver 2022, elle devrait être désactivée à partir de l'année budgétaire 2023.

Ce mardi 8 mars, la Commission européenne a adopté une nouvelle proposition⁴ baptisée CARE qui permet aux États membres et aux régions de fournir une aide d'urgence aux personnes fuyant l'Ukraine à la suite de son invasion par la Russie. CARE introduit une flexibilité dans les règles de la politique de cohésion 2014-2020 pour permettre une réaffectation rapide des fonds disponibles à cette aide d'urgence. Elle vise à la fois à répondre aux besoins fondamentaux des BPT (hébergement temporaire, approvisionnement en nourriture et en eau, soins médicaux) et le renforcement de la capacité des États membres, en termes de ressources humaines ou d'équipements et infrastructures supplémentaires nécessaires, pour mettre en place des solutions d'intégration à long terme de ces personnes.

En outre, l'enveloppe de 10 milliards d'euros allouée en 2022 au titre de l'aide au redressement de la cohésion et des territoires de l'Europe (« REACT-EU ») peut également être utilisée pour répondre à ces nouvelles demandes dans le cadre de l'objectif global de redressement post-pandémique.

Par ailleurs, le 21 mars, la Commission européenne a lancé un nouvel appel à projets dans le cadre de l'Instrument de soutien technique⁵ pour soutenir les États membres face aux conséquences de la guerre en Ukraine. Parmi les demandes d'appui technique pouvant être adressées à la Commission (au plus tard le 8 avril 2022), figurent les besoins institutionnels et opérationnels pour accueillir des BPT, favoriser leur intégration sociale et économique et proposer un hébergement aux familles ou aux enfants non accompagnés.

Il convient rapidement d'examiner dans quelle mesure la Région de Bruxelles-Capitale peut faire appel à ces mécanismes, en sollicitant l'expertise de Brussels International pour préparer la soumission des demandes de financement. À défaut, les dépenses exceptionnelles consécutives au conflit géopolitique en Ukraine, dont les dépenses exceptionnelles relatives à l'accueil des personnes fuyant la guerre en Ukraine,

³ IP/22/1476, [« La Commission présente des orientations en matière de politique budgétaire pour 2023 »](#), 2 mars 2022.

⁴ IP/22/1607, [« Ukraine : mise à disposition d'un financement au titre de la politique de cohésion pour aider les personnes qui fuient l'Ukraine après son invasion par la Russie »](#), 8 mars 2022.

⁵ IP/22/1867, [« Ukraine : la Commission lance un appel spécial pour soutenir les États membres qui accueillent des réfugiés en provenance d'Ukraine et contribuer à la suppression progressive de leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles provenant de Russie »](#), 21 mars 2022.

pourraient sous réserve de la validation de la Commission européenne être considérées comme des « ONE OFF's » et ainsi être exclues du cadre structurel.

2. Constitution d'une provision

Rappelons que le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé la création d'une provision budgétaire de 100 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation, à ce stade en mission 06 du budget du Service public régional de Bruxelles (SPRB), afin de pouvoir assurer les dépenses urgentes. Cette provision sera créée à l'ajustement du budget 2022, dont le vote est planifié pour la fin du mois de juin 2022. Le mécanisme de la provision est identique à celui employé pour la provision « Covid ». C'est-à-dire qu'au départ de l'allocation de base liée à cette provision, les crédits seront reventilés vers les différentes allocations de base du budget du SPRB en fonction des besoins identifiés.

Dans l'attente du vote de l'ajustement budgétaire prévu pour la fin du mois de juin 2022, selon la circulaire budgétaire sur l'ajustement du budget 2022, il est nécessaire d'organiser un mécanisme de ventilation de crédits pour les dépenses engendrées par des mesures urgentes et pour lesquelles des paiements doivent être rapidement effectués.

3. General Escape Clause

Rappelons que le 2 mars 2022, la Commission européenne a publié une communication⁶ dans laquelle elle fournit des orientations aux États membres pour la conduite de la politique budgétaire. Dans sa communication, la Commission esquisse le contexte macroéconomique. La clause dérogatoire générale (*general escape clause*, GEC) continuera à s'appliquer en 2022 mais sur la base des prévisions économiques de l'hiver 2022, elle devrait être désactivée à partir de l'année budgétaire 2023.

D'un point de vue budgétaire, nous souhaitons faire usage de la clause dérogatoire générale, ce qui signifie que les dépenses liées à la gestion de la crise liée à la guerre en Ukraine seront liquidées au maximum en 2022.

4. Mécanisme de nouvelle ventilation des crédits en lien avec la provision

Le Gouvernement donnera son approbation préalable sur la/les mesure(s) sous-jacente(s) et sur le montant des crédits nécessaires.

Ensuite, moyennant l'accord du Ministre du Budget d'y accéder, les demandes de nouvelles ventilations de crédits au départ de la provision prévue à la mission 06 du budget ajusté du SPRB seront centralisées au sein de la Direction du Budget de Bruxelles Finances et Budget (BFB) qui se chargera de définir avec les services

⁶ IP/22/1476, [« La Commission présente des orientations en matière de politique budgétaire pour 2023 »](#), 2 mars 2022.

compétents les allocations de base adéquates d'imputation (code économique correct).

Outre l'approbation par le(s) Ministre(s) compétent-e(s), seul l'avis de l'Inspection des Finances (IF) et l'accord du Ministre du Budget seront nécessaires, conformément à l'application de l'article 14 de l'ordonnance contenant le budget général des dépenses de la RBC pour l'année 2022. Les nouvelles ventilations de crédits en lien avec la provision ne passeront donc pas au Gouvernement.

5. Mécanisme de nouvelles ventilations de crédits pour les dépenses urgentes avant le vote de l'ajustement

Afin de combler la période entre le vote sur l'AJ22 et de permettre la mise en œuvre du plan d'action, des moyens (temporaires) doivent être libérées, afin d'effectuer ce préfinancement des mesures urgentes par d'autres missions.

Pour ce faire, afin de dégager des crédits c) et b) pour les dépenses urgentes avant le vote de l'ajustement 2022, il sera prioritairement examiné par le service compétent en concertation avec la Direction du Budget de BFB si de nouvelles ventilations internes à la mission peuvent être effectuées. Et ce en tenant compte du fait que les moyens sur les crédits initiaux seront à nouveau disponibles dès le vote de l'ajustement via la nouvelle ventilation au départ de la provision « Ukraine ».

L'objectif est de garder une vue d'ensemble budgétaire de la mise en œuvre du plan d'action et de pouvoir rendre compte des dépenses de manière transparente dans le cadre notamment de l'application de la clause dérogatoire générale.

F. IMPACT SUR LE PERSONNEL

Pour accomplir les tâches de la task-force, il sera fait appel à :

- du « recrutement interne » afin de bénéficier rapidement de personnes formées. Des missions au sens du statut peuvent être envisagées pour la mise à disposition du personnel statutaire d'une entité pour les besoins de la task-force. Si nécessaire, des accords seront conclus pour faciliter au maximum la mise à disposition d'agents contractuels (conventions tripartites). Les entités bénéficiaires ne doivent pas supporter les frais de personnel qui seront à charge de la provision créée en mission 06.
- Les entités qui mettent des membres du personnel à disposition pourraient être indemnisées pour cela, afin qu'elles puissent remplacer les membres du personnel mis à disposition si nécessaire et dans la mesure des possibilités de recrutement rapide. En fonction des attentes concrètes à l'égard des membres du personnel affectés, une compensation financière pour les tâches le soir et le week-end peut également être envisagée. Dans ce cas, un cadre aussi simple que possible sera élaboré en faisant référence aux dispositions réglementaires existantes.
- du personnel contractuel à durée déterminée dans les entités qui ont la possibilité d'en recruter.
- des conventions de collaborations avec des bureaux externes.



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

PROPOSITION DE DÉCISION :

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- approuve la présente note ;
- valide la mise en place de la task-force du programme régional « Brussels Helps Ukraine », sa composition, sa mission et sa gouvernance, selon les principes énoncés ci-dessus ;
- valide la création des groupes de travail et l'attribution des mandats qui y figure ;
- charge le Ministre-Président et les Ministres compétents de l'exécution de la présente note ;
- charge le Ministre de la Fonction publique d'assouplir le cadre de recrutement dans les services et les organismes d'intérêt public (OIP) concernés afin de permettre aux différents départements mobilisés en réponse à la crise ukrainienne de disposer de collaborateurs·trices en suffisance, sous forme contractuelle, de sous-traitance, ou de partenariat ;
- charge la Direction des ressources humaines du SPRB de collecter les besoins temporaires en termes de renfort temporaire de personnel nécessaire pour exécuter les missions de la task-force afin de publier le cas échéant un appel à projet inter-institutions sur les intranets respectifs des entités bruxelloises ;
- charge le Ministre du Budget et des Finances de mettre en œuvre le volet budgétaire afin de garantir les budgets nécessaires déjà identifiés en vue de permettre l'engagement, la liquidation et le paiement des dépenses urgentes et d'éviter ainsi les problèmes de mandat et de trésorerie là où ils sont cruciaux ;
- charge le Directeur général de Bruxelles Finances et Budget de collecter les besoins budgétaires auprès des présidents des secteurs de la task-force afin de soumettre avant le 15 mai 2022 un tableau récapitulatif ajusté des besoins budgétaires au Gouvernement.



GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Annexe : Répartition du nombre de places créées par les communes (50% au 30 avril, 70% au 31 mai et 100% au 30 juin) et par la Région (30% au 31 mai et 100% au 30 juin)

Ville/Communes	Population		Densité (hab./km ²)	Composite RI et densité	15/4		31/5		30/6		Total	Estimation
	2019	2020			Communes 5.000	Région 0	Communes 7.000	Région 3.000	Communes 10.000	Région 10.000		
Anderlecht	118.920	7,7	6938	113.976	490	0	687	294	981	981	1.961	980.725 €
Auderghem	33.970	2,5	3762	39.079	168	0	235	101	336	336	673	336.264 €
Berchem-Sainte-Agathe	25.195	3,4	8541	26.190	113	0	158	68	225	225	451	225.356 €
Ville de Bruxelles	179.797	5,3	5514	187.791	808	0	1.131	485	1.616	1.616	3.232	1.615.882 €
Etterbeek	48.008	4,5	15241	44.453	191	0	268	115	383	383	765	382.504 €
Evere	41.588	6,1	8284	40.592	175	0	244	105	349	349	699	349.278 €
Forest	55.925	6,0	8948	54.147	233	0	326	140	466	466	932	465.919 €
Ganshoren	24.817	2,2	9400	26.217	113	0	158	68	226	226	451	225.592 €
Ixelles	86.675	4,2	13671	82.405	355	0	496	213	709	709	1.418	709.068 €
Jette	52.417	4,0	10400	52.264	225	0	315	135	450	450	899	449.715 €
Koekelberg	21.961	4,9	18770	19.368	83	0	117	50	167	167	333	166.654 €
Molenbeek-Saint-Jean	96.501	10,5	16384	73.751	317	0	444	190	635	635	1.269	634.601 €
Saint-Gilles	49.715	6,1	19728	41.943	180	0	253	108	361	361	722	360.906 €
Saint-Josse-ten-Noode	27.087	8,3	23761	20.524	88	0	124	53	177	177	353	176.600 €
Schaerbeek	131.547	8,5	16161	107.405	462	0	647	277	924	924	1.848	924.185 €
Uccle	82.742	2,5	3612	95.460	411	0	575	246	821	821	1.643	821.402 €
Watermael-Boitsfort	25.172	4,0	1947	29.089	125	0	175	75	250	250	501	250.303 €
Woluwe-Saint-Lambert	56.496	3,5	7825	59.233	255	0	357	153	510	510	1.019	509.683 €
Woluwe-Saint-Pierre	41.789	1,5	4722	48.272	208	0	291	125	415	415	831	415.363 €
	1.200.322	5,7	7430,5	1.162.159	5.000		7.000	3.000	10.000	10.000	20.000	10.000.000 €